

VOIX DU MONDE RURAL

2016/04 No.124



LA PROTECTION SOCIALE EN AGRICULTURE

VOIX DU MONDE RURAL No.124

Editeur:

GEORGE DIXON
FERNANDEZ

Secrétariat:

FIMARC aisbl
rue Jaumain 15
5330 ASSESSE
BELGIQUE
Tél/Fax: +32-83-656236
www.fimarc.org
fimarc@skynet.be

Compte bancaire:

ING 310-0756026-94
IBAN
BE87 3100 7560 2694
BIC/SWIFT
BBRUBEBB

Mise en page:

FIMARC aisbl

Photos & Dessins:

FIMARC aisbl
(sauf mention spéciale)

Abonnement:

15,00 €/an

Parution:

33e année

Impression:

FIMARC aisbl

Sommaire

Editorial	3
La protection sociale en agriculture	5
FIMARC Nouvelles	11

Périodique publié en quatre langues par la FIMARC, qui donne un écho de la vie du monde rural et de l'action des Mouvements membres ou non de la Fédération

© FIMARC



Chers lecteurs,

Meilleures salutations depuis le secrétariat international!

Ce numéro de VMR sera consacré à un sujet intéressant « La protection sociale en agriculture ». Mais que signifie réellement la protection sociale ? Il n'y a pas une définition unique de la protection sociale mais globalement la protection sociale est un ensemble de mesures qui ont pour objectif de réduire les risques économiques et sociaux, d'aliéner l'extrême pauvreté et les privations.

Dans le passé, la protection sociale était un filet de sécurité pour protéger les gens contre la misère lorsqu'ils étaient confrontés à des chocs soudains. Maintenant, il est reconnu que la protection sociale peut répondre à un plus large éventail de fonctions, comme le montre le schéma de Protéger-Prévenir-Promouvoir-Transformer (PPPT) où la protection sociale peut soulager la privation (rôle protecteur), éviter la privation (rôle préventif), améliorer et stabiliser les revenus et les capacités (rôle promotionnel) et lutter contre les inégalités sociales et l'exclusion (rôle de transformation).

La protection sociale est un ensemble d'instruments de politique qui tient compte de la pauvreté et de la vulnérabilité au travers de l'aide sociale, d'assurances sociales et d'efforts d'inclusion sociale. La protection sociale a rapidement gravi les marches vers le haut de l'agenda politique du développement. Le droit adéquat à la nourriture et le droit à la protection sociale sont des droits de l'homme en droit international, et la mise en œuvre de politiques de protection sociale et de programmes à l'aide d'une approche fondée sur les droits est non seulement moralement et juridiquement appropriée mais est aussi susceptible d'aboutir à des résultats en termes de sécurité alimentaire.

L'insécurité alimentaire se réfère à la fois à l'incapacité à garantir une alimentation adéquate aujourd'hui et au risque d'être incapable de le faire à l'avenir. Ceux qui est déjà pauvres sont vulnérables à la faim parce qu'ils manquent de ressources pour satisfaire leurs besoins essentiels au quotidien. Ils sont également très vulnérables aux chocs



même petits qui risquent de les rapprocher de la misère, de la faim, et même la mortalité prématurée. La réponse d'une protection sociale adéquate à l'insécurité alimentaire liée à la pauvreté chronique est une aide sociale liée aux mesures de « promotion de moyens de subsistance » qui améliorent les revenus.

Ceux qui ne sont pas pauvres maintenant mais font face au risque de pauvreté future sont vulnérables à la faim si ces risques se matérialisent et s'ils sont insuffisamment protégés contre ceux-ci (ils seront confrontés à l'insécurité alimentaire transitoire). Ces personnes ont besoin de « filets de sécurité sociale » efficaces. Les systèmes de protection sociale ne doivent pas être vus comme des fardeaux pesant sur les systèmes fiscaux. Les interventions de protection sociale bien conçues sont bonnes pour la croissance. En particulier, en prévention de l'épuisement des ressources et en réduisant le risque personnel d'investir pour les pauvres, la protection sociale peut être une stratégie « gagnant-gagnant » : pro-pauvres et favorable à la croissance.

La protection sociale existe quand les gouvernements élaborent des politiques et des programmes pour corriger des vulnérabilités économiques, environnementales et sociales à l'insécurité alimentaire et à la pauvreté. Par le biais de transferts en espèces, chèques, assurances et contributions en nature, les programmes de protection sociale améliorent le revenu, le statut et les capacités des populations pauvres et vulnérables. La protection sociale améliore l'accès des populations aux soins de santé et autres services sociaux, leur permettant ainsi de se fournir durablement pour eux-mêmes et leurs familles.

En l'absence de protection sociale, les ménages pauvres, qui sont déjà limités par un accès limité aux ressources et aux services, courent un risque constant de la faim et la pauvreté, surtout quand face à une crise ou un choc de n'importe quelle nature. La protection sociale est critique dans de tels cas, car le soutien économique ou en nature, qu'il fournit préserve les gens de la faim à court terme. En outre, en stimulant la production, la protection sociale fournit une plus grande stabilité du revenu et de la capacité à gérer les risques, contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté et à l'insécurité alimentaire à long terme. La protection sociale peut aussi changer la vie des pauvres en déplaçant l'accent mis sur leur survie au jour le jour à investir dans leur avenir, en déplaçant les relations de pouvoir au sein des ménages (car la protection sociale peut habiliter les femmes) et en renforçant leurs réseaux sociaux et leurs capacités à prendre leur vie en mains. Vous lirez plus de détails sur tout cela dans le dossier de ce VMR.

Profitez de votre lecture

George Dixon Fernandez
Secrétaire général



LA PROTECTION SOCIALE EN AGRICULTURE



Après avoir traité de la responsabilité sociale des entreprises et vu les mesures qui se prennent pour que la santé et la sécurité des travailleurs soient mieux prises en compte, nous verrons dans ce dossier de VMR qu'une grande partie de la population échappe à ces mesures. Ce sont les paysans qui dans les pays développés ont un statut juridique reconnu et donc certaine protection mais dans nombre d'autres pays, ce statut n'existe pas et il est urgent de mettre en place des programmes sociaux pour les protéger un tant soit peu.

Selon les enquêtes de la FAO, en 2013, les programmes de protection sociale ont extirpé de la pauvreté extrême non moins de 150 millions de personnes vivant dans les zones rurales, les sauvant ainsi du cercle vicieux de la pauvreté et de la faim.

Que signifie protection sociale?

Au sens large, la protection sociale est l'ensemble des mécanismes de prévoyance collective qui permettent aux individus ou aux ménages de faire face financièrement aux conséquences des risques sociaux, c'est-à-dire aux situations pouvant provoquer une baisse des ressources ou une hausse des dépenses (vieillesse, maladie, invalidité, chômage, charges de famille...). La protection sociale a donc à la fois des objectifs matériels (permettre aux individus de survivre quand ils sont malades, ou âgés, ou chargés de famille nombreuses, par exemple) et des objectifs sociaux (réduire l'inégalité devant les risques de la vie et assurer aux individus un minimum de revenus leur permettant d'être intégrés à la société).

Pour la FAO, la protection sociale est un mélange de politiques, programmes et interventions qui visent à protéger les personnes pauvres et souffrant d'insécurité alimentaire et à les extirper de la pauvreté et de la faim. Au travers d'une gamme de



programmes qui fournissent une aide financière ou en nature aux personnes pauvres et vulnérables, la protection sociale améliore les revenus, le pouvoir d'agir et les droits de ces personnes. (www.fao.org)

Les programmes de protection sociale sont généralement classés comme suit:

- Programmes d'assistance sociale - Les transferts en espèces sont fournis par les administrations publiques et peuvent être soumis ou non à des conditions. Il peut aussi s'agir de transferts en nature ou de programmes de travaux publics.
- Programmes d'assurance sociale - Généralement financés par les cotisations des salariés, des employeurs et de l'Etat, ces systèmes permettent aux gens de se protéger contre les risques (maladies, accidents, etc.) par la mise en commun des ressources entre un plus grand nombre d'individus ou de ménages exposés de façon similaire.
- Programmes de marché du travail - Ils offrent des prestations de chômage, permettent d'acquérir une formation et d'améliorer la productivité tout en accroissant les chances de trouver un emploi.

La protection sociale contribue à réduire la vulnérabilité des ménages ruraux; elle est essentielle pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition et réduire la pauvreté rurale. Le caractère prévisible des mécanismes de protection sociale aide les ménages à mieux gérer les risques et à s'investir dans des activités de subsistance plus rentables. Les systèmes de protection sociale ont plus d'impact s'ils sont coordonnés avec des stratégies plus générales axées sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le développement rural et la réduction de la pauvreté.

Rôle de la FAO en matière de protection sociale

Environ 73 % des êtres humains n'ont pas accès à une protection sociale adéquate (OIT, 2014). La majorité de ces personnes vivent dans les zones rurales des pays en développement, et bon nombre d'entre elles dépendent de l'agriculture pour leur subsistance. Les ménages ruraux pauvres, déjà pénalisés par un accès limité aux ressources, une faible productivité agricole et le mauvais fonctionnement des marchés, ont d'autant plus de mal à faire face aux risques et aux chocs économiques et naturels qui menacent leurs moyens d'existence.



L'accès à une protection sociale les aide à mieux gérer les risques sociaux et économiques et les menaces environnementales auxquels ils sont exposés. En fournissant un complément de revenu direct aux ménages les plus vulnérables, la protection sociale contribue à réduire l'extrême pauvreté et l'insécurité alimentaire. Parallèlement, en améliorant la sécurité des revenus et en investissant dans les moyens d'existence ruraux, la protection sociale peut contribuer à améliorer la productivité agricole, à stimuler le développement économique local, à accroître la résilience, à promouvoir les utilisations



durables des ressources naturelles et à favoriser l'inclusion sociale.

Lorsqu'elle est bien conçue, la protection sociale tend à être bénéfique pour les femmes et à favoriser leur émancipation économique et sociale. Les enfants et les jeunes peuvent aussi en tirer profit car elle contribue à améliorer la nutrition et la santé. Du fait qu'elle garantit un revenu aux ménages, les jeunes peuvent être scolarisés plus longtemps, et les programmes travail contre rémunération contribuent à créer des emplois pour les jeunes.

La protection sociale fait mieux que soulager faim et pauvreté

De nombreux pays dans le monde en développement reconnaissent de plus en plus que les mesures de protection sociale sont nécessaires pour soulager, dans l'immédiat, l'état de privation des personnes vivant dans la pauvreté et pour empêcher d'autres personnes de sombrer dans la pauvreté lorsque surviennent des crises.

L'expérience montre que lorsque les ménages pauvres des zones rurales bénéficient d'une assistance sociale, ils sont mieux en mesure de gérer les risques et les chocs. Se sentant financièrement plus sécurisés et percevant qu'ils ont une marge de temps assez longue pour s'en sortir, ils auront tendance à accroître leurs investissements dans les actifs agricoles et les activités susceptibles de leur procurer des moyens de subsistance plus rentables et plus durables.

L'augmentation du pouvoir d'achat générée par les transferts de fonds ou des revenus supplémentaires fournis par les programmes de protection sociale accroît la demande pour les biens et services produits localement au bénéfice de l'économie locale et, ce faisant, contribue à un cercle vertueux de croissance économique, de réduction de la pauvreté et d'amélioration de la sécurité alimentaire.



En fournissant un soutien financier ou en nature aux ménages pauvres et vulnérables, les programmes de protection sociale aident les personnes économiquement faibles à surmonter les contraintes de liquidité et de crédit et à gérer les risques qui, autrement, pourraient les décourager de rechercher des rendements plus élevés.

Les programmes de protection sociale, tels que les projets de travaux publics, peuvent augmenter les revenus des agriculteurs et stimuler la productivité agricole grâce à l'amélioration des infrastructures, des sols, de la gestion de l'eau, de la connexion aux marchés et de l'accès aux intrants à rendement élevé.

En Afrique, les programmes de transferts en espèces sont connus pour avoir accru les activités économiques des ménages, en particulier ceux qui sont dirigés par des femmes.

D'après des études effectuées dans un certain nombre de pays, notamment l'Éthiopie,



le Lesotho, le Malawi, et la Zambie, l'on constate que les programmes de transferts monétaires contribuent fortement à l'augmentation des investissements dans les intrants agricoles, les outils et les actifs tels que le bétail. Résultat: la production des ménages augmente, contribuant ainsi à une consommation alimentaire plus importante et diversifiée.

Dans les pays où les femmes ont un accès limité à la terre, aux services financiers, aux technologies et au travail, les programmes de protection sociale peuvent faire une réelle différence, notamment en prévenant la malnutrition maternelle ou infantile. En outre, il a été démontré à maintes reprises que les interventions de protection sociale ont un impact plus important sur l'éducation, la santé et l'état nutritionnel lorsque les femmes en sont les bénéficiaires directs.

Protection sociale pour la sécurité alimentaire : quelques expériences réussies

En Afrique de l'Ouest, les transferts sociaux ont beaucoup évolué ces dernières années pour constituer des dispositifs plus réguliers et prévisibles. Il n'existe toutefois pas encore de véritables systèmes nationaux de protection sociale pour les ruraux, garantis par l'Etat et mis en place de façon pérenne. Dans d'autres régions du monde, de tels systèmes existent depuis quelques années : en Amérique latine avec « Faim zéro » au Brésil ou « Oportunidades » au Mexique, mais aussi en Afrique australe.

Agir sur plusieurs fronts Au Brésil, la stratégie « Faim zéro » intègre les différentes dimensions de l'insécurité alimentaire. Elle se caractérise par la combinaison de mesures d'urgence et de mesures de moyen-long terme. Elle s'appuie sur des instruments touchant à la fois le monde rural et les populations urbaines. Enfin, elle déploie ses interventions sur les différentes dimensions de la sécurité alimentaire (production, marchés, accès à l'alimentation, nutrition). Les différents programmes sont liés les uns aux autres : par exemple, le Programme national d'alimentation scolaire vise à fournir un repas gratuit aux élèves et prévoit que 30% des achats de denrées viennent de l'agriculture familiale locale. Cette mesure vise au renforcement de l'agriculture familiale et prévoit une assurance pour l'agriculture familiale



Adopter une approche inter-ministérielle Mettre en place des systèmes regroupant de manière cohérente plusieurs programmes nécessite une bonne coordination entre tous les acteurs impliqués. Au Botswana, plusieurs ministères mettent en œuvre un ensemble de programmes de protection sociale : ministère de l'Administration locale (travaux publics et aides financières), département des Services sociaux (transferts d'espèces et de nourriture), ministère de l'Education (alimentation scolaire), ministère de la Santé (distribution de rations alimentaires aux enfants, aux femmes enceintes et aux mères allaitantes). Dans sa nouvelle Politique nationale de sécurité alimentaire



et nutritionnelle, le Burkina Faso vise également à coordonner et harmoniser les programmes existants. Mais la coordination entre les institutions est un processus complexe, qui reste encore à approfondir dans la région.

Faire preuve de volonté politique au plus haut niveau de l'Etat Depuis le début des années 2000, les programmes de réponse aux crises impliquent davantage les Etats et cherchent à s'intégrer aux cadres politiques nationaux. A l'échelle de la CEDEAO, la stratégie « Faim zéro en Afrique de l'Ouest », dont la protection sociale est une composante importante, est conçue comme un programme mobilisateur autour du projet prioritaire d'éradiquer la faim et semble témoigner d'une certaine volonté politique.

Financer la protection sociale avec le budget national Au Burkina Faso, seuls 3% des allocations budgétaires prévisionnelles pour le financement du Plan national du secteur rural sur la période 2011-2015 sont consacrés à la « prévention et la gestion des crises alimentaires et nutritionnelles ». Dans ce pays, les bailleurs contribueraient aux transferts sociaux à hauteur de 80% selon la Banque mondiale. A l'inverse, le Lesotho, dont le PIB est inférieur à celui du Burkina Faso, a fait le choix de financer seul son programme de pensions pour les personnes âgées.

« Pénaliser » l'insécurité alimentaire Au Brésil, le droit à l'alimentation est inscrit au sein de la constitution depuis 2010, comme une priorité obligatoire de l'Etat. Une loi entrée en vigueur en 2006 définit précisément le concept d'agriculture familiale, ce qui permet de déterminer les bénéficiaires des programmes de soutien. En Afrique du Sud, droit à l'alimentation et droit à l'assistance sociale sont inscrits dans la Constitution et la population peut s'y référer devant la justice. Le droit au Child Support Grant (allocations familiales) a été inclus dans la législation nationale

Permettre une mobilisation active de la société civile C'est au terme d'un long combat que la société civile brésilienne a obtenu une réforme de la gouvernance garantissant sa participation à la stratégie « Faim zéro ». Un Système national de sécurité alimentaire et nutritionnelle (Sisan) a été mis en place, intégrant notamment une Conférence nationale sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (elle associe des milliers de représentants des différentes catégories d'acteurs, se réunit tous les quatre ans et détermine les orientations de la stratégie) ainsi qu'un organe de dialogue et de coordination entre les pouvoirs publics et la société civile, aux différents niveaux territoriaux. Au niveau national le Conseil national de sécurité alimentaire et nutritionnelle (Consea) constitue un organe consultatif présidé par la société civile et dont les deux tiers des membres en sont issus.

Impliquer les organisations paysannes Au Brésil, les organisations paysannes (OP) sont représentées au sein des différentes instances de suivi et de mise en œuvre de la stratégie « Faim zéro » aux niveaux municipal, régional et national. Elles exercent aussi un rôle d'appui aux producteurs, en les aidant à s'organiser pour participer aux programmes. En Afrique de l'Ouest, les OP ne sont pas vraiment mobilisées sur ces



questions. Pourtant, l'exemple brésilien montre qu'il est possible de concilier approche « sociale » et approche « productiviste » de la lutte contre l'insécurité alimentaire, en permettant aux exploitants familiaux de bénéficier de la protection sociale pour la sécurité alimentaire. Les différents programmes de promotion de l'agriculture familiale au Brésil ont permis de faire passer le taux de pauvreté des exploitants familiaux de 41% à 24% entre 2003 à 2009. Les prêts qui leur sont accordés ont été multipliés par 8 et les revenus des exploitations ont augmenté de 58%.

Conclusion : nous le voyons par ces différents exemples, la protection sociale peut réellement soulager les ménages ruraux. Il n'en reste pas moins que ces mécanismes de protection sociale ne sont pas simples et qu'ils nécessitent l'intervention forte des Etats tant pour leur mise en place que pour le soutien à l'agriculture paysanne familiale. Nous encourageons partout où c'est possible les actions de protection, particulièrement envers les femmes qui sont plus encore que les hommes vulnérables dans le secteur de la petite agriculture.

Questions pour les groupes et les mouvements



- *Existe-t-il dans votre pays des mécanismes de protection sociale ?*
- *Comment sont-ils organisés ?*
- *Sont-ils gratuits et/ou accessibles à tous, à toutes ?*

Faits clés

- Dans les pays en développement, les femmes représentent 45 % de la main d'œuvre agricole. (environ 20 % en Amérique Latine et jusqu'à 60 % dans certaines régions d'Afrique et d'Asie)
- Dans les pays en développement en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, les femmes travaillent généralement 12 à 13 heures de plus que les hommes par semaine.
- D'un point de vue général, les femmes ont moins de chance de posséder ou de gérer des terres que les hommes et leurs parcelles sont souvent de moins bonne qualité. Moins de 20% des propriétaires terriens de ce monde sont des femmes.
- Si les agricultrices jouissaient du même accès aux ressources que les hommes, le nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde pourrait diminuer de 150 millions grâce aux gains de productivité.
- Les femmes réinvestissent jusqu'à 90 pour cent de leurs revenus dans leurs foyers (nutrition, alimentation, santé, école et activités génératrices de revenus) aidant ainsi à briser le cycle de la pauvreté intergénérationnelle.

FIMARC NOUVELLES

CONFÉRENCE DE L'ONU SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE À PARIS (COP 21)

La 21^e session de la Conférence des Parties à la CCNUCC a eu lieu en décembre 2015, à Paris, France, du 30 novembre 2015 au 11 décembre 2015. La FIMARC a participé à cet événement grâce aux initiatives suivantes dénonçant les fausses solutions à la crise climatique. À Paris, lors de la 21^e conférence des Parties (COP21), où des représentants des sociétés ont négocié de « fausses solutions » pour le changement climatique, la FIMARC avec d'autres organisations paysannes et le CSA ont précisé que la souveraineté alimentaire et l'agriculture paysanne familiale sont les vraies solutions à la crise climatique mondiale, afin de nourrir le monde de manière durable.

CMR (FRANCE), LA FIMARC ET COP 21



Le village des Alternatives : le Stand CMR-FIMARC, aux côtés de nos amis du CCFD

De nombreux événements ont été organisés à Paris lors de la COP 21 pour soutenir les lignes directrices examinées par la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques. Le CMR, mouvement national français, membre de la FIMARC a organisé deux activités spécifiques en relation avec notre travail de lobby sur les changements climatiques le 5 et le 11 décembre. Par ailleurs, la FIMARC a organisé ou participé à d'autres événements.



Le village des Alternatives : Un thème prioritaire : l'agriculture et l'alimentation

1 : le 5 décembre : participation au « Sommet Citoyen pour le Climat » avec un stand FIMARC CMR - dans le Village mondial des solutions de rechange - à Montreuil, en banlieue parisienne. Plusieurs milliers de personnes sont passées au cours de cette journée qui rassemblait 300 stands. Temps de rencontre avec les visiteurs pour dire ce qu'est le CMR,

son implication dans le monde rural, ses liens avec les associations rurales et son implication pour soutenir une agriculture plus respectueuse de l'environnement, plus proche des consommateurs, dans un territoire rural vivant.

2 : le 11 décembre 2015, journée d'échanges CMR et MRJC, sur l'agriculture, le Monde Rural et la Transition Climatique. Rencontre organisée dans les locaux de la Conférence des Evêques de France. 70 participants, ruraux et urbains, des différentes régions françaises du Nord Pyrénées en passant par la Bretagne et le Jura... ont proposé une série de témoignages d'agriculteurs et d'une association de consommateurs. Ces échanges ont été suivis de travail en ateliers sur les thèmes illustrant l'investissement des membres du CMR pour le développement d'une agriculture soucieuse d'une production alimentaire de qualité et accessible à tous pour

- un monde agricole ouvert à l'écologie, présenté avec humour « Ecologie racontée à mon père » ;
- la production agricole, la santé, le respect de l'environnement avec les témoignages de deux couples d'agriculteurs expliquant comment ils ont modifié leur production pour réduire l'usage des produits phytosanitaires dans leur mode de

production ;

- l'accès pour tous à des produits agricoles de qualité, avec la présentation d'une association de consommateurs qui organise un approvisionnement en circuits courts du producteur au consommateur.

La journée s'est poursuivie par une conférence-débat sur le thème « Une transition agricole est-elle possible ? Dans quel climat ? » avec Mathieu Calame, agronome et directeur de la fondation Léopold Mayer pour le Progrès des Droits de l'homme et Jean-Claude Balbot, secrétaire National de la Fédération des Centres d'initiatives « Valoriser l'agriculture et le Milieu rural » (CIVAM).

Un temps de synthèse faisant le lien avec Laudato a rappelé que « Tout est intimement lié, et que les problèmes actuels requièrent un regard qui tienne compte de tous les aspects de la crise mondiale ».



Conclusion du séminaire par le Père Marc Delebarre, membre of de l'équipe nationale d'aumônerie du CMR

La FIMARC était associée à cette rencontre à laquelle participaient Wolfgang Scharl et Jean Claude Germon, respectivement, Président et trésorier de la FIMARC, ainsi que François Delvaux de la CIDSE.

Séminaire international au CCFD (8 décembre 2015) : la question des semences.

Lors de la COP 21, le CCFD a organisé un séminaire international sur le thème des semences avec une trentaine de participants internationaux (20 ONG de 20 pays différents) mobilisés à Paris sur les questions du changement climatique. Ce séminaire a permis de souligner la nécessité de maintenir une mobilisation internationale pour préserver le droit des agriculteurs, et notamment des petits agriculteurs, à produire et échanger leurs semences traditionnelles afin d'éviter une monopolisation du marché par les fiduciaires semencières multinationales. Jean Claude Germon a participé à ce séminaire au nom de la FIMARC. Quelques éléments marquants des présentations et des échanges :

- Les semences sont devenues un enjeu pour les lobbys industriels : en 1980, 7000 entreprises semencières ; en 2016, 10 entreprises contrôlent à la fois 75 % du marché des semences et sont dominantes sur le marché des produits phytosanitaires.

- Ce contrôle du marché des semences est accompagné dans différents pays par une criminalisation des paysans qui veulent garder le contrôle de leur production de semences.
- La défense du droit à une production autonome et à l'échange des semences est un enjeu agricole et alimentaire majeur, intimement lié au respect de la souveraineté alimentaire.
- Les semences issues d'un travail ancestral de sélection doivent être considérées comme un bien commun de l'humanité qu'il faut défendre et protéger.
- La mobilisation pour la préservation du droit de production des semences est aussi une forme de refus de la privatisation du vivant.
- La question des semences n'est pas encore inscrite à l'ordre du jour du Comité de sécurité Alimentaire Mondiale (CSA-FAO) mais devrait s'y imposer. Intérêt de la déclaration sur les droits des paysans du Conseil des droits de l'homme.

11 décembre : implication de la CIDSE pour un développement durable

Cette rencontre a regroupé une centaine de personnes des différentes composantes de la CIDSE présents à Paris pour la COP21. Wolfgang Scharl et Jean Claude Germon ont



Séance d'ouverture de la CIDSE : état et avancement de la négociation de la COP21

rencontré les représentants des agences de développement qui soutiennent la FIMARC (CCFD, Entraide et Fraternité, Misereor) et des autres structures chrétiennes de développement. Ils ont pu expliquer le rôle de la FIMARC comme structure d'échange et de soutien en faveur d'un développement intégral en milieu rural auprès des mouvements chrétiens impliqués dans une cinquantaine de pays à travers le monde. Au cours de l'atelier intitulé «



Présentation de Wolfgang SCHARL: la FIMARC et l'agriculture familiale paysanne

Evoluer vers des modes de vie durables » Wolfgang Scharl a pu expliquer les motivations et la démarche de la FIMARC pour un soutien à l'agriculture familiale paysanne.

Communiqué de presse du CMR : « Pour des changements à la mesure des enjeux de la crise agricole » :

Dans le prolongement de la COP 21 et en lien avec le rôle de l'agriculture dans le changement climatique, le CMR a publié un communiqué de presse à l'occasion du salon de l'agriculture en France en mars 2016, intitulé « pour des changements à la mesure des enjeux de la crise agricole ». Jean Claude Germon, représentant du CMR à la FIMARC, a été associé à la rédaction de ce communiqué. Ci-dessous, quelques extraits de ce texte remis à la presse lors de la visite du salon de l'agriculture par une délégation des évêques de France.

- « A l'heure où la crise agricole est au centre de l'attention médiatique, le CMR souhaite porter une voix nourrie par les réalités diverses et complexes du monde rural qui façonnent son identité. Au milieu de discours purement économiques et de propositions de juxtaposée superficiels, nous appelons tous les citoyens à se mobiliser pour penser et mettre en œuvre des changements de systèmes des rapports économiques et



sociaux permettant de stopper la destruction du métier de paysan et de préserver les terres qui nous nourrissent. »

- Le CMR propose de « bâtir ensemble une éthique pour une culture agricole et rurale soucieuse de la gestion du milieu vivant pour le bien de l'humanité, dans le respect du bien commun, de sa richesse et de sa diversité ». Il en appelle à la responsabilité des pouvoirs publics pour l'intégration du rôle de régulateur joué par les paysans, garants du bien commun, notamment par la mise en place d'outils d'ajustement de la production permettant une juste rémunération des producteurs, une politique foncière basée sur la reconnaissance du sol comme bien commun, un soutien à l'installation des jeunes et une fiscalité qui favorise l'emploi plutôt que la capitalisation des biens, un soutien à la commercialisation en circuits tribunaux favorables à la structure du territoire.

2016-2017 : IMPLICATION DU CMR POUR LE SOUTIEN À UNE AGRICULTURE DURABLE ET EN SOLIDARITÉ AVEC LE MILIEU RURAL

Dans le cadre de son programme d'action 2016-2017, le CMR se mobilise

sur deux actions principales :

- Promouvoir l'accès pour tous à une alimentation de qualité par l'implication de chacun sur son territoire. Cette action vise à mobiliser les équipes CMR à réfléchir et à s'impliquer localement dans des actions visant à mettre en lien les producteurs agricoles et les consommateurs pour la production et la mise en circulation d'aliments de qualité, à des prix accessibles pour tous et permettant une juste rémunération des producteurs dans les différentes régions du territoire.
- Soutenir les agriculteurs en difficulté : par la mise en relations avec des acteurs associatifs travaillant sur la précarité en milieu rural. Cette action vise à renforcer les solidarités en milieu rural en s'appuyant sur des réseaux existants et en visant à développer les échanges et les relations entre différents acteurs impliqués.

Ces deux actions ont été proposées comme support et comme contribution au projet présenté à l'Union Européenne par la coordination européenne de la FIMARC.



VMR

*VOIX DU
MONDE RURAL*

PUBLIE PAR:

Fédération Internationale des Mouvements d'Adultes Ruraux Catholiques
Federación Internacional de los Movimientos de Adultos Rurales Católicos
Federação Internacional dos Movimentos de Adultos Rurais Católicos
International Federation of Rural Adult Catholic Movements

Editeur Responsable:

George Dixon FERNANDEZ, rue Jaumain 15 - 5330 ASSESSE (BELGIQUE)
